

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'ÉDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Écoles élémentaires
de la Ville de Paris

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2009 – 2010

N° 86

Avril – Mai - Juin
2010

11 mai :

**assemblée générale
extraordinaire**

Élections internes :

Un nouveau bureau

Promotions

CAP le 14 juin

Pour vous défendre...

Vous informer...

Vous représenter...

**le SNADEM
votre syndicat**

Elle court, la rumeur...

Editorial par Bernard Suisse
Secrétaire général

Cela commence par une note du proviseur au censeur : « *Cher ami, la presse nous informe qu'une éclipse de soleil doit avoir lieu demain, vers 17 heures. Vous devrez descendre les élèves dans la cour, pour qu'ils puissent l'observer. Ils prendront des lunettes de soleil ainsi que leurs manteaux. Si le temps est couvert, nous réunirons les élèves dans le gymnase et je leur expliquerai, dans le cadre des 10% pédagogiques, les causes scientifiques de ce phénomène rare. Faites circuler cette information, s'il vous plait.* »

Et l'information suit son petit bonhomme de chemin :

➔ Du censeur au surveillant général : « *M. le Proviseur a prévu qu'une éclipse de soleil aurait lieu demain vers 17 heures, dans la cour du lycée. Les élèves prendront leurs lunettes de soleil et leurs manteaux pour venir observer le soleil. S'il pleut, comme nous possédons un gymnase, ce qui est un phénomène rare, on y réunira les élèves et M. le Proviseur expliquera, dans le cadre des 10% scientifiques, les causes pédagogiques de l'éclipse. Faites circuler cette information.* »

➔ Du surveillant général au surveillant de secteur : « *Sur décision de M. le Proviseur, une éclipse de soleil aura lieu demain, à 17 heures, dans la cour du lycée. S'il pleut, les élèves n'oublieront pas de mettre leurs lunettes et leurs manteaux, ce qui est un phénomène rare, et ils se rendront au gymnase dont ils n'occuperont que 10% du cadre pédagogique. Prévenez les classes ! Et tout de suite !* »

➔ Du surveillant de secteur aux élèves : « *Par ordre du Proviseur, une éclipse de soleil de 17 heures aura lieu demain dans la cour du lycée. S'il pleut, ce qui est un phénomène rare, 10% de l'éclipse auront lieu à l'intérieur du gymnase où vous déposerez vos lunettes et manteaux.* »

➔ D'un élève à ses parents : « *J'ai une nouvelle alarmante à vous donner : le surveillant, qui est un phénomène rare, vient de nous prévenir que, demain, le Proviseur va s'éclipser avec 10% de nos manteaux et de nos lunettes, pendant que nous serons au gymnase à regarder le soleil, s'il pleut... Chers parents, veuillez prévenir les gendarmes !* »

Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ce texte anonyme qui illustre avec humour le jeu du « téléphone arabe », des informations transmises de bouche à oreille et qui subissent au fil des transmissions maintes déformations et amplifications. Beaucoup de rumeurs et d'interrogations courent actuellement sur l'avenir de notre corps, elles se transmettent d'écoles en écoles, d'arrondissements en arrondissements et prennent parfois des tours surprenants, voire inquiétants. **Il n'en est pas moins vrai que les professeurs de la Ville sont actuellement dans le collimateur des gestionnaires. C'est pourquoi nous vous invitons à assister très nombreux à la réunion d'information que nous organiserons le 11 mai prochain et au cours de laquelle nous ferons ensemble le point de la situation et débattons des positions qu'il convient de défendre.**

Sommaire : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : assemblée générale extraordinaire ◆ page 4 : promotions – rythmes scolaires : réforme en vue ◆ page 5 : rythmes scolaires : réforme en vue (suite) - un nouveau conseil syndical ◆ page 6 : revalorisation des enseignants - rappel ◆ page 7 : ◆ projet éducatif de la dasco – bienvenue ◆ page 8 : petites annonces – heureuse retraite ◆ page 9 : vos cotisations après déduction fiscale – bulletin d'adhésion ◆ ce numéro comporte un encart non paginé intitulé « inspection de circonscription » ◆

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Pour répondre aux nombreuses interrogations et inquiétudes de l'ensemble des Professeurs de la Ville sur l'évolution et l'avenir de notre Corps, nous vous invitons, syndiqués comme non syndiqués, à la réunion d'information que nous organiserons le :

MARDI 11 MAI 2010

à 08h45

**BOURSE DU TRAVAIL
SALLE GRANDE CROIZAT
3 RUE DU CHÂTEAU D'EAU
75010 PARIS
Métro : République**

Cette assemblée générale est une réunion d'information syndicale prévue par les textes réglementaires en vigueur. Les demandes nécessaires ont été déposées en temps utile auprès de la DRH et de la DASCO. Vous trouverez en page centrale la demande d'autorisation d'absence à remplir et à adresser, si besoin est, à votre inspecteur de circonscription, par la voie hiérarchique habituelle.

**VENEZ TRÈS NOMBREUX
DÉFENDRE L'AVENIR
DE VOTRE CORPS**

Promotions...

La réunion de la CAP 21 chargée d'examiner les promotions des professeurs de la Ville est prévue le 14 juin prochain. Cette date tardive est justifiée par le souci de laisser aux ICC le temps d'effectuer toutes les inspections demandées et de communiquer les notes, afin que l'équité soit respectée et que nul ne soit lésé. Les promotions prenant effet avant cette date seront bien entendu avec rétroactives. Comme chaque année, dès qu'ils en auront connaissance, les élus paritaires du Snadem communiqueront à tous les professeurs la note enregistrée par la Dasco, afin de la vérifier et de la faire éventuellement rectifier en cas d'erreur. De la même façon, tous les collègues promouvables seront informés par courrier de la décision de la CAP quant à leur éventuelle promotion. **Nous vous rappelons que, si ces informations sont communiquées à tous les professeurs, syndiqués ou non, le poids financier de cette information repose sur les seuls adhérents...**

Les promotions à la hors classe seront étudiées le même jour. Cette année, le quota devait être révisé et nous avons été reçus par la DRH dès la rentrée pour faire état de nos revendications. **Les arguments du Snadem ont été entendus, puisque c'est la fourchette haute de notre demande qui a été acceptée.** Il y aura cette année 29 promotions au grade de hors classe (6,2% de l'ensemble des collègues entre le 7^{ème} et le 11^{ème}). Pour 2011, l'estimation est de 31 promotions, et au moins autant en 2012. En trois ans, ce seront donc plus de 90 professeurs de la Ville qui accéderont à la hors classe. La règle des cinquante-quatre ans au cours de l'année scolaire reste en vigueur. Peuvent toutefois y déroger les collègues qui auront au moins 5 ans 6 mois d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon. Ces promotions seront prononcées avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2009. Tous les professeurs promus en seront personnellement informés par courrier du Snadem dès la fin de la tenue de la CAP.

Rythmes scolaires : réforme en vue ?

Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, a annoncé la tenue d'une « Conférence nationale sur les rythmes scolaires » au mois de juin prochain. L'annonce suit la publication d'un rapport de l'Académie Nationale de Médecine (ANM) qui pointe les effets néfastes de la semaine de quatre jours mise en place dans la précipitation à la rentrée 2008. Même si un texte est venu assouplir ce rythme en permettant aux inspecteurs d'académie, sur la demande des conseils d'école, d'autoriser les semaines de 5 demi-journées, 95% des écoles en France sont aujourd'hui sur le rythme de quatre jours. L'ANM préconise « *une année scolaire de 180 à 200 jours (avec comme corollaire la réduction des grandes vacances), 4 à 6 heures de travail par jour selon l'âge de l'élève, quatre jours et demi à cinq jours de classe par semaine en fonction des saisons ou des conditions locales* ».

Le débat mérite effectivement d'être posé, tant les rythmes scolaires sont aberrants chez nous, en dépit de toutes les mises en garde des chronobiologistes, des médecins, des pédagogues et des parents d'élèves. La France est l'un des pays européens en tête de tableau pour le nombre d'heures de classe (864), et largement en queue de tableau pour le nombre de jours d'école (144). A titre comparatif, les écoliers danois (puisqu'il faut obligatoirement aujourd'hui dans toutes les comparaisons citer l'exemple du Danemark qui semble décidément une contrée bénie des dieux) n'ont que 600 heures annuelles réparties sur 200 jours - la moyenne européenne étant autour de 700 heures sur 200 jours. Ceci posé, les statistiques indiquent tout de même que les performances des écoliers français se situent dans une honnête moyenne européenne.

Parmi les pistes induites par le rapport de l'ANM, c'est donc naturellement un allongement de la semaine scolaire et de l'année scolaire - ainsi qu'un possible nouveau dégraissage des programmes - qui semble privilégiés (petite question subsidiaire pour voir si vous avez bien compris : en cas d'allègement des programmes, quelles sont, à votre avis, les disciplines qui seront sacrifiées ? a : le français ? - b : les mathématiques ? - c : les disciplines artistiques ? - d : l'EPS ? Prenez votre temps pour répondre. Vous avez droit à plusieurs réponses).

Le retour au samedi matin étant peu probable, il sera peut-être remplacé par le mercredi matin. La mairie, qui se souvient du flop lamentable du grand débat sur les rythmes scolaires initié par Éric Ferrand en novembre 2001, semble peu pressée de renouveler l'expérience et de prendre des initiatives. Elle attend prudemment les décisions ministérielles. Le casse-tête est d'ailleurs d'importance et l'équation peut paraître insoluble, tant elle implique d'éléments, d'intérêts et de contraintes parfois contradictoires : offres périscolaires, associations, activités culturelles, sportives, confessionnelles, locaux, équipements sportifs, encadrement, exigences des fédérations de parents d'élèves... et des enseignants.

Autre idée soulevée par le ministre : le « zonage » des vacances d'été, qui pourraient être décalées selon les régions comme les vacances de février ou de printemps. Voilà qui va réjouir les parents séparés ou divorcés, de plus en plus nombreux, qui résideront dans des zones différentes. Pour les petites vacances, on savait déjà que l'intérêt des enfants devait céder le pas devant les lobbies de la neige, de l'hôtellerie et les impératifs de Bison Fûté. Il est bien naturel que les lobbies des campings, des plagistes, des loueurs de parasols et des marchands de pans-bagnats obtiennent, eux aussi, quelques petits avantages.

Un nouveau conseil syndical...

Même si cette élection était sans surprise puisqu'une seule liste unitaire se présentait aux suffrages des adhérents du Snadem, un nouveau Conseil syndical a été élu le 23 mars 2010.

Il s'est réuni le 8 avril dernier pour désigner en son sein à l'unanimité, comme suit, les membres du Bureau exécutif :

Secrétaire général :	Bernard SUISSE	EM (<i>élu paritaire</i>)
Secrétaire général adjoint :	Patrick PAQUIGNON	EM
Trésorière :	Anne COUDERD	EM
Adjoint :	Stéphane BERGER	EPS
Secrétaire Arts plastiques :	Joëlle POITRAL	AP (<i>élue paritaire</i>)
Adjointe :	Claire REYNAUD-FAGOT	AP
Secrétaire Éducation musicale :	Pierre RAYNAL	EM (<i>élu paritaire</i>)
Adjointe :	Marie RAYNAUD	EM
Secrétaire E.P.S. :	Serge BOURGOUIN	EPS (<i>élu paritaire</i>)
Adjointe :	Sterenn ÉTIENNE	EPS

Outre les membres du Bureau, le Conseil syndical comprend également :

Bruno COLOMBI	EPS
Maryvonne GIRARDIN-BRICOUT	EM (<i>retraîtée</i>)
Olivier HOCH	EPS
Jacqueline LENOIR	AP (<i>élue paritaire</i>)
Jean-Claude LÉONARD	AP
Bénédicte MOREAU-LAILLER	EPS (<i>élue paritaire</i>)
Serge PAOLORSI	AP
Corinne PERROUX	AP (<i>élue paritaire</i>)
Patrice PUYMERAIL	EPS
René RABIAN	EPS (<i>élu paritaire</i>)

Revalorisation des enseignants...

Le 3 avril dernier, Luc Chatel, décidément très en forme en ce moment, a révélé aux organisations syndicales les grandes lignes de son plan de revalorisation des enseignants, promesse de la campagne de Nicolas Sarkozy qui se faisait fort de dégraisser le mammoth et de redistribuer aux rescapés l'argent économisé par les suppressions de postes. 16.000 postes ont été ainsi sacrifiés à la logique économique. Dès la rentrée, un quart des enseignants de l'État verront leur pouvoir d'achat augmenter d'environ 660 euros annuels.

Les détails de ce plan restent assez flous en ce qui concerne les nouveaux professeurs des écoles et certifiés masterisés qui entreront en fonction à la rentrée prochaine (année transitoire au niveau Master 1). Ils devraient intégrer directement l'échelon 3 actuel (indice majoré 395), les échelons 1 et 2 disparaissant. En commençant leur carrière, ils toucheront donc environ 157 euros de plus que leurs collègues plus anciens, mais il ne faut pas oublier qu'ils auront fait un an d'études supplémentaire à leur frais.

Pour les professeurs déjà en poste depuis moins de 7 ans, une revalorisation indiciaire est prévue jusqu'à l'échelon 5. Ainsi, dès la rentrée, le 3^{ème} échelon des professeurs des écoles et des certifiés passera de l'indice majoré 395 à 410 et l'échelon 4 de 416 à 431, augmentation de 15 points qui représentera environ 57 euros mensuels nets. L'indice du 5^{ème} échelon passera de 439 à 453, soit environ 54 euros mensuels nets d'augmentation. Le ministre a évoqué une possible réévaluation des 6^{ème} et 7^{ème} échelons à l'horizon 2011, si la situation financière le permet. Pour les autres, circulez, il n'y a rien à voir...

Le Syndicat des Enseignants-Unsa (S.E.) a vivement dénoncé cette revalorisation en trompe-l'œil qui ne concernera qu'une faible partie des enseignants.

Dans le « pacte carrière » évoqué par le ministre, outre les mesures salariales, on trouve un volet formation, une aide à la mobilité des fonctionnaires, et quelques pistes pour de nouvelles procédures d'évaluation. Là encore, rien de bien concret, sinon que la méthode de notation actuelle devrait disparaître dans les années à venir.

Le Snadem a aussitôt adressé un courrier à Mme Brossel, adjointe au maire chargée de l'enseignement, et à Mme Errecart, adjointe au maire chargée des ressources humaines, pour demander que, dès son officialisation, la nouvelle grille indiciaire des professeurs des écoles soit appliquée aux professeurs de la Ville, en vertu de l'article 118 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 qui précise que ***lorsqu'un emploi de la commune, du département de Paris ou de leurs établissements publics est équivalent à un emploi de la fonction publique de l'État, le statut particulier de l'emploi de ces collectivités et établissements et la rémunération qui lui est afférente sont fixés par référence à l'emploi de l'État.***

De la même façon, nous avons demandé que les modalités de recrutement des professeurs de la Ville au niveau Master soient étudiées très rapidement. Nos nouveaux collègues recrutés par les concours de 2010 sont déjà en décalage par rapport à leurs homologues de l'État. Faute de cette équivalence de grille indiciaire et de niveau de recrutement, notre corps déjà spécifiquement « spécifique » deviendra complètement inclassable, sans aucune référence à aucun cadre de l'État ou de la Territoriale, et nous interdisant toute opportunité de mobilité.

Rappel...

Les collègues adhérents 2008-2009 qui n'ont pas renouvelé leur adhésion pour l'année scolaire 2009-2010 ne sont plus couverts par notre protection juridique depuis le 1^{er} janvier 2010.

Bien évidemment, ils bénéficieront à nouveau de ce service jusqu'au 31 décembre 2010 dès réception de leur cotisation. Utilisez le bulletin ci-joint, en profitant éventuellement de la possibilité de demander un paiement différé, fractionné ou encore via Paypal.

Projet éducatif de la Dasco...

Crise oblige, nous sommes loin du pharaonique « projet d'entreprise » initié par Mme Tartanson, directrice des Affaires scolaires dans les années 1980, sous la mandature de Jacques Chirac. Après deux ans de travaux, il en était sorti la création des CAS et un petit journal de liaison aujourd'hui disparu. Le projet éducatif de la Dasco version 2010 est articulé autour de quatre grands thèmes étudiés chacun par un groupe de travail :

- Interclasse et activités du soir
- Travail autour du projet éducatif
- Les personnels
- Vie quotidienne

Il va de soi que les thèmes s'interpénètrent et qu'une synthèse sera indispensable.

Le Snadem, qui n'avait pas été invité au début des travaux, a rejoint le 2^{ème} groupe de travail qui étudie plus particulièrement les activités scolaires : relations avec les PVP, classes de découverte, classes à Paris, ateliers villes, actions lecture, mais aussi activités d'accompagnement à la scolarité : dispositif « coup de pouce », Alem, etc. Il s'agit également de mieux organiser les coordinations écoles/centres de loisir (mercredis et vacances).

Ce groupe de travail présidé par Mme de Brunhoff réunit des représentants des différents bureaux de la Dasco, des CAS, de l'action éducative, de l'animation et les organisations syndicales de l'Education nationale (directeurs d'écoles) et des personnels de la Ville (animation et professeurs). Ainsi que l'ont fait remarquer les directeurs d'école, les positions qu'ils pourraient exprimer lors de ces ateliers de réflexion n'engagent nullement l'Éducation Nationale, qui est la grande absente, et ne traduisent que leur position de représentants syndicaux.

Néanmoins, on peut espérer faire émerger de la discussion quelques avancées positives pour les PVP.

Après intervention du Snadem, il a été admis que si certains matériels pouvaient être mutualisés entre les personnels de l'Education nationale et ceux du périscolaire dans le respect d'une charte d'utilisation, le fongible et le matériel très spécifique des professeurs de Ville ne pouvaient en aucun cas en faire partie et que nous en garderions la maîtrise.

Parmi les points qui nous concernent plus particulièrement, a été évoqué le sempiternel problème de l'absence de vestiaires ou même de simples casiers réservés à tous les personnels de la Ville, et pas seulement aux agents de service. Cette disposition est d'ailleurs une obligation inscrite dans la loi. Là encore les difficultés administratives s'annoncent insurmontables, puisque les casiers doivent répondre à des normes très précises, tant pour leur matériau que pour le lieux où ils peuvent être installés. Le problème des transports a également été évoqué. En cas de déplacement scolaire, les participants ont convenu unanimement qu'il serait opportun de négocier avec la Société des Transports d'Île-de-France (qui coordonne notamment la RATP et la SNCF) la possibilité d'obtenir des billets collectifs ou un passe spécifique. Les premiers contacts de la mairie avec le STIF n'ont pas été couronnés de succès.

Dès la fin des travaux des groupes et la synthèse générale de ce projet éducatif, nous vous communiquerons un résumé de l'ensemble des conclusions.

Bienvenue...

Suite au départ en retraite de Mme Françoise Robillard, c'est Mme Judith Royer qui lui succède à ce poste. Le Snadem lui souhaite la bienvenue et de longues années au sein cette UGD aux services des professeurs d'Arts plastiques. Bon courage !

Petites annonces...

A vendre piano 1/4 de queue PLEYEL de 1950 n° 211.462. Bon état, expertise faite.

Valeur : **4.500 euros**.

Contactez le 06 89 71 07 33 ou le 04 94 55 59 07.



A vendre appartement à Joinville-le-Pont (94) 3 pièces (65,37 m²) dans résidence de standing, au pied du RER, vue Bois de Vincennes, double exposition, au 6^{ème} étage avec ascenseur : entrée, séjour, 2 chambres, cuisine équipée, sdb, wc, parquet, cave, box en location. Ravalement fait en 2009.

Prix : **330.000 euros**.

Contactez le 06 05 10 11 12.

A vendre smartphone NOKIA N97, réseau Orange, sous garantie (acheté le 12 janvier 2010). Écran tactile + vrai clavier Azerty. Parfait état. Dans sa boîte d'origine : **250 euros**.

Contactez le 06 08 06 54 51.



print platinum
CONCESSION

BIEN PLUS QU'UNE IMPRESSION...

OKI
PRINTING SOLUTIONS

Systèmes d'impression noir et blanc et couleurs

TARIFS NATIONAUX NÉGOCIÉS

- MULTIFONCTIONS
- IMPRIMANTES
- COPIEURS
- DUPLICIERS

01 60 59 24 05
contact@print-platinum.fr
www.print-platinum.fr

Heureuse retraite...

Après plusieurs décennies passées à la Dasco, au service plus particulièrement des professeurs d'arts plastiques, Mme Françoise ROBILLARD a décidé de faire valoir ses droits à retraite.

Le 16 mars dernier, rue de l'Arsenal, sa hiérarchie, ses collègues, des professeurs ainsi que le Snadem sont venus lui souhaiter une longue et excellente retraite. Vous trouverez ci-dessous quelques instants de cette sympathique et chaleureuse réunion. Heureuse retraite, Françoise !



Vos cotisations après déduction fiscale...

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation (ce que vous payez au Snadem) selon votre échelon et votre quotité de temps de service. **Les chiffres en petits caractères** inscrits en regard **indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66%** à laquelle vous donne droit votre adhésion. Chaque année, notre trésorière vous adressera, en temps utile, le document de déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

	Tarif plein temps		50%		60% (63,10%)		75% (79%)		90% (94,70)	
<i>Stagiaires 1</i>	39	13,26	19,50	6,63	24,60	8,36	30,80	10,47	36,93	12,55
<i>Stagiaires 2</i>	49	16,66	24,50	8,33	30,92	10,50	38,70	13,15	46,40	15,77
<i>4</i>	70	23,80	35,00	11,90	44,17	15,00	55,30	18,80	66,30	22,54
<i>5</i>	77	26,18	38,50	13,09	48,58	16,50	60,83	20,68	72,92	24,80
<i>6 et 7</i>	83	28,22	41,50	14,11	52,37	17,80	65,57	22,30	78,60	26,72
<i>8 et 9</i>	90	30,60	45,00	15,30	56,80	19,30	71,10	24,17	85,23	28,98
<i>10</i>	100	34	50,00	17,00	63,10	21,45	79,00	26,86	94,70	32,20
<i>11</i>	108	36,72	54,00	18,36	68,15	23,17	85,32	29,00	102,27	34,77
<i>Hors Classe</i>	122	41,48	61,00	20,74	76,98	26,17	96,98	32,97	115,53	39,28



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2009-2010

(ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	39 euros
Stagiaire 2	49 euros
4	70 euros
5	77 euros
6 - 7	83 euros
8 - 9	90 euros
10	100 euros
11	108 euros
Hors classe	122 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + 1/2 cotisation
- * CPA ou CFA : 75% de la cotisation
- * Retraite ou disponibilité ou détachement : **45** euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

Oui, je souhaite recevoir le journal Arts et Sports uniquement par mail

tél. école(s) :

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s)

N : F : C : P : S : NC : B : € :

Nom :

Prénom :

Professeur de la Ville de Paris

Ecole : (2)

Piscine : (2)

INSPECTION DE CIRCONSCRIPTION

....ème CIRCONSCRIPTION (2)

(voie hiérarchique)

Objet : Réunion d'information syndicale.

Madame l'Inspectrice,
Monsieur l'Inspecteur,(1)

J'ai l'honneur de vous informer que j'assisterai à une réunion d'information syndicale organisée par le SNADEM-Unsa Éducation le :

**MARDI 11 MAI 2010 de 9h à 12h
à la Bourse du Travail
3 rue du Château d'Eau – 75010 Paris.**

Les demandes d'autorisation ont été déposées auprès de la Mairie de Paris. Cette réunion s'inscrit dans le cadre légal des réunions d'information syndicale autorisées par les articles 4 à 7 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982.

Veuillez agréer, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur (1), l'expression de mes sentiments distingués.

à Paris, le

signature

(1) Rayer la mention inutile

(2) Compléter